



Masque alternatif à usage unique

Notice d'utilisation accompagnant la mise sur le marché de Masques à Usages Non Sanitaires de Catégorie 1 suivant la note d'information interministérielle du 29 mars 2020¹.

Masque réservé à des usages non sanitaires de catégorie 1 selon la note d'information du 29 mars 2020 « UNS1 » = masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.

Domaine d'utilisation : ce masque est destiné au milieu professionnel et est exclusivement réservé à des Usages Non Sanitaires (UNS). Il est destiné à prévenir les projections de gouttelettes. L'utilisation de ce masque s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières. **Ce masque individuel est destiné à être proposé aux entreprises, et utilisé par les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients.**

Performances : Matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de DGA Maitrise NRBC, 5 rue Lavoisier, 91710 Vert-le-Petit (rapport RP/20-1970/DGA MNRBC/2000305/NP, du 27 mars 2020).

- Efficacité de filtration des particules de $3\mu\text{m}$ = 90,3%
- Respirabilité : essais de perméabilité de l'air $>553\text{L}\cdot\text{m}^2\cdot\text{S}^{-1}$ pour une dépression de 100 Pa

Matériau : Viscolin 2407/65C 2 couches 130gsm à lanières

Composition de la matière principale : viscosse

Recommandations de manipulation des masques :

Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ; Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux au visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ; Lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ; Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique ; Si besoin de boire ou manger, changer de masque ; Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique ; Pour retirer le masque, l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ou dans un sac prévu à cet effet, se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Utilisation : Le temps de port du masque est limité à 4 heures. Le masque est à utilisation unique et ne supporte aucun lavage.

Test de au porté pendant 4 heures réalisé par nos soins.

Stockage : masques non utilisés à stocker dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière

Contexte d'utilisation : ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire lié au COVID 19

Modèle conçu par la société OSCAR DE LA TABLE.

Contexte	Information commerciale
Matériel	Viscosse / Usage unique
Fabrication	France
Conditionnement et capacité	Carton de 1200 masques Capacité: 75 000 masques par jour
Prix conseillé	
Livraison	Inclus France métropolitaine - hors zones inaccessibles

1. Note d'information « nouvelles catégories de masques réservés à des usages non sanitaires » du 29 mars 2020 (ministère des solidarités et de la sante, ministère de l'économie et des finances, ministère du travail)

- Conditions générales de vente

- **Article 1 : Objet**

- Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société OSCAR DE LA TABLE, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 790 140 818 (ci-après désignée « le Vendeur ») et de son client dans le cadre de la vente des masques Viscolin 2407/65C2couches 130 gsm à lanières.

- **Article 2 : Prix**

- Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.
- Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

- **Article 3 : Conditions tenant à l'acheteur**

- Le masque ne peut être acheté que par des professionnels.
- L'acheteur ne doit donner accès au masque qu'aux utilisateurs visés à l'article 4.
- L'acheteur doit avoir lu et compris la notice d'information et accepte de s'y conformer.

- **Article 4 : Conditions tenant à l'utilisateur**

- Le masque est uniquement à destination de professionnels, hors professions médicales, dans l'exercice de leurs fonctions.
- L'utilisateur doit avoir lu et compris la notice d'information et accepte de s'y conformer.

- **Article 5 : Exclusions**

- Il s'agit d'un masque à usage exclusivement non-sanitaire.
- Il ne doit pas être utilisé dans un contexte médical.
- Il n'est pas destiné aux particuliers.

- **Article 6 : Conditions d'utilisation**

- Le masque n'est pas fait pour être utilisé ni conservé dans des conditions de température et d'hygrométrie extrêmes.
- Un masque ayant été mouillé doit être immédiatement jeté.

- **Article 7 : Quantités**

- Les masques sont vendus par cartons. Chaque carton contient 1200 masques. La quantité de masques contenue dans chaque carton peut varier de 2%.

- **Article 8 : Mises en garde**

- Le masque est exclusivement destiné à prévenir les projections de gouttelettes.
- Il ne peut prévenir les projections de gouttelettes que si les recommandations d'usage y compris de stockage contenues dans la notice d'information sont respectées.
- Le port du masque seul ne garantit pas à son utilisateur qu'il ne contractera pas le covid-19 ou tout autre maladie infectieuse.

- **Article 9 : Tests**

- La matière composant le masque (JTEX 2407/65C) a fait l'objet d'un test dont les résultats ont été constatés par la DGA dans un rapport d'essai du 27 mars 2020. Ceux-ci sont disponibles sur le lien suivant :
- https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_alternatifs.pdf
- Il en résulte que ses performances en termes de mesures de filtration et de perméabilité sont susceptibles de permettre une qualification du masque en catégorie 1.
- Le masque lui-même a fait l'objet d'un test de respirabilité par le fabricant, qui consiste en un port du masque durant 4h.
- Au titre de l'analyse des risques du poste de travail, l'utilisateur doit vérifier que la respirabilité effective est compatible avec les particularités du poste de travail et en particulier l'effort en application de l'article R. 4323-91 du Code du travail.

- **Article 10 : délai de rétractation**

- Les clients professionnels répondant aux critères posés à l'article L121-16-1 du Code de consommation bénéficient d'un droit de rétractation qu'ils peuvent exercer dans un délai de quatorze jours calendaires suivant la date de la réception ou du retrait de la Commande. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
- Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit retourner les Articles dans le délai susmentionné, dans leur emballage d'origine, complets, neufs.

- **Article 11 : Acceptation des conditions de vente**

- En achetant le présent masque, l'acheteur déclare comprendre et accepter sans réserves les présentes conditions de vente ainsi que le contenu de la notice d'information du masque.

- **Article 12 : Responsabilité**

- La société OSCAR DE LA TABLE décline toute responsabilité du fait du masque dans l'hypothèse où le masque aurait fait l'objet d'une utilisation contraire aux recommandations et indications présentées dans la notice d'information ou les présentes conditions de vente.

- Conditions générales de vente

- Article 13 : Modification des conditions générales de vente

- La société OSCAR DE LA TABLE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en publiant une nouvelle version sur le Site. Les conditions générales de vente sont celles en vigueur à la date de validation de la commande.
- Les Parties conviennent que les photos des Biens en vente sur le site <https://www.oscardelatable.com> n'ont aucune valeur contractuelle.

- Article 14 : Confidentialité des données

- Les informations personnelles communiquées et enregistrées dans le cadre du traitement des commandes ne sont utilisées qu'aux fins exécuter les prestations objet du contrat de vente.
- Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes créer et gérer votre accès à nos services en ligne ou réaliser des études statistiques.
- Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution de nos prestations, sauf si :
- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, en nous contactant via les coordonnées figurant dans l'oglet « contact » du site <https://www.oscardelatable.com> ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants.
- Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.
- En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

- Article 15 : Force Majeure

- L'exécution par la société OSCAR DE LA TABLE de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.
- Elle avisera l'Acheteur de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans un délai de 3 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

- Article 16 : Nullité d'une Clause du Contrat

- Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Contrat qui demeureront en vigueur entre les Parties.

- Article 17 : Modification du Contrat

- Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

- Article 18 : Non-renonciation

- Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

- Article 19 : Loi applicable et juridictions compétentes

- La loi applicable à l'achat, l'utilisation du masque ou à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions de ventes est la loi française.
- Tout litige relatif à l'achat, l'utilisation du masque ou à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions de ventes, à défaut d'accord amiable, sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Mode d'emploi :

Avec des mains préalablement lavées, sortez le masque de l'emballage en le saisissant par la partie principale, pour ne pas abîmer les lanières. Prenez le masque et placez-le à plat devant vous avec les lanières à angle double placées vers le haut. Saisissez les lanières à angle double délicatement, entourez-les sur le haut de votre crâne et faites un nœud. Le masque doit maintenant couvrir votre nez ainsi que votre bouche jusqu'au menton. Saisissez les lanières du bas et entourez-les autour de votre nuque et faites de nouveau un nœud. Votre masque est maintenant fixé. Ajustez-le. Vérifiez qu'il est bien mis en soufflant dedans. Si l'air remonte jusqu'au yeux c'est qu'il est mal placé ou pas assez serré.

Pour l'enlever, vous pouvez soit détacher les nœuds, soit retirer le masque d'un coup sec pour déchirer les lanières, en ne touchant qu'aux lanières. Jetez le masque immédiatement après utilisation. La durée d'utilisation maximale d'un masque est de quatre heures, si l'état du masque est altéré, il faut en changer.



Pour un tutoriel vidéo, rendez-vous sur le lien suivant : <https://youtu.be/KF-k3649arE>